

Assistante / assistant socio-éducatif / socio-éducative avec certificat fédéral de capacité (ASE CFC)

1. Début de la formation

La formation débute entre fin août et début septembre. La date de la rentrée scolaire est annoncée sur le site web de l'ESSG.

2. Durée de la formation

La formation dure 3 ans.

3. Âge minimum requis

La scolarité obligatoire doit être achevée (15 ans révolus).

4. Expérience requise

Aucune expérience n'est requise.

5. Employeur

Un contrat d'apprentissage doit être signé avec une entreprise formatrice. L'inscription aux cours professionnels et interentreprises est automatique.

6. Organisation des cours professionnels

- > 2 jours de cours professionnels par semaine (1ère et 2ème année)
- > 1 jour de cours professionnels par semaine (3^{ème} année)

7. Organisation des cours interentreprises

Les cours interentreprises sont organisés et planifiés par l'OrTra Santé-Social.

8. Coûts des cours professionnels

>	Taxe de cours	CHF 45 pour les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années
		CHF 35 pour la 3 ^{ème} année
>	Ouvrages branches professionnelles (BP)	Env. CHF 475 pour les 3 ans
>	Ouvrages culture générale (eCG)	Env. CHF 65 pour les 3 ans

9. Maturité professionnelle

La Maturité professionnelle est possible en cours d'apprentissage sur 3 ans (MP1) ou après l'apprentissage (MP2).

- > MP1 1,5 jour / semaine de Maturité professionnelle (Yverdon) 0,5 jour / semaine de branches professionnelles (Yverdon) Informations et inscription : <u>Centre professionnel du Nord Vaudois</u>
- > MP2 Informations et inscription : <u>École professionnelle artisanale et</u> industrielle (Fribourg)

10. Dispenses et réduction de la durée de formation

Veuillez prendre contact avec le <u>Service de la formation professionnelle (SFP)</u> pour d'éventuelles dispenses / réduction de la durée de formation.